A
Son Excellence, le Pr. Faustin Archange TOUADERA,
Président de la République Centrafricaine
(RCA)

Objet : Demande d'ouverture d'une Commission d'Enquête Internationale sur la disparition du Général de Division François NDJADDER-BEDAYA

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'insigne honneur de demander auprès de Son Excellence Monsieur le Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, la Réouverture de la Commission Nationale Mixte d'Enquête Judiciaire, chargée de faire la lumière sur la tentative de coup d'Etat, créer le 8 Juin 2001, exclusivement sur les circonstances de l'assassinat du Général de Division François NDJADDER BEDAYA, ancien Ministre de l'Intérieur, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale et Directeur de la Sécurité Présidentielle. Nous demandons par la suite l'ouverture d'une Commission d'Enquête Indépendante Internationale à l'occasion de la date marquant la disparition de notre père, oncle et frère, le 28 Mai 2001, au Nom de la famille NDJADDER BEDAYA.

Dans la nuit du 28 Mai 2001, marquant les festivités de la fête des Mères, aux environs de 2h du matin, les tirs d'armes lourdes se sont entendus dans la capitale, près du Palais de la Renaissance et de la Résidence de l'Ancien Président Patassé. Le Général NDJADDER, appela et instruira le Lieutenant-Colonel Guy Bertrand Damango, d'apprêter les commandos du Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), de réveiller les officiers gendarmes et de les mettre en alerte. Il instruira ce dernier de venir à sa rencontre avec les commandos GIGN tout en indiquant son itinéraire. Il sortait de sa résidence de la cité des 14 villas, à pieds et trouva, le Sergent-chef Anatole NGAYA, chauffeur et garde du corps de ce dernier sur le terrain de football de l'université de Bangui. Surpris de le voir à cette heure-ci, Anatole NGAYA lui disait, qu'ils ont été attaqués à la résidence du Président où il repliât. Le Général lui demanda de l'escorter pour rejoindre les renforts en cours de route, il sortait son Pistolet Automatique et lui tira au niveau de sa hanche droite, le Général tomba en faisant la mort. Anatole NGAYA s'enfuira. Le Général rampa et se cachât dans les champs de Manioc, il appela Jean Jacques DEMAFOUTH, Ministre de la Défense à l'époque, pour lui relater les faits. Ce dernier informa François BOZIZE, Chef d'Etat Major à l'époque, le Général n'était pas décédé. Anatole NGAYA revenait sur ses pas pour l'achever, mais ne le trouva pas, le Général le regarda depuis sa cachette avec ses échanges téléphoniques. Il s'enfuira pour se réfugier à l'Ambassade de Chine. Le Général arrive à contacter l'ambassadeur de France et le Président Patassé, puis appela vers 3h du matin le Général Ferdinand BOMBAYAKE, DG de la Garde Présidentielle à l'époque de venir le secourir. Il envoya le fils SANA médecin militaire, le Commandant Albatros et le défunt Lieutenant-Colonel François Florian NDJADDER, pour l'exfiltrer dans l'ambulance présidentielle sous escorte pour l'hôpital militaire de Camps de Roux. Pour défaut d'infrastructures, il fut transféré à l'hôpital Communautaire. Il fut opéré par le Pr BEDAYA NGARO, secondé du Commandant NGUENEBEM, médecin militaire et actuel Général de Brigade. L'opération était un succès.

L'ancien président BOZIZE, était venu constater si le Général succomba à l'opération, son accès était interdit par les proches et les enfants du Général. Ce dernier complota au Commandant NGUENEBEM, que le Général NDJADDER était diabétique, il faut le mettre sous perfusion d'un sérum glucosé, afin que leur mission soit accomplie. Il échangea avec ses proches et à deux avec son fils François Nelson, puis il expira à 00h30 du 29 Mai 2001.

Quant à Jean Jacques DEMAFOUTH, aux premières heures du coup d'Etat raté de l'ancien Président André KOLINGBA, certains n'ont pas hésité à lui attribuer la paternité du meurtre du Commandant de la Gendarmerie Nationale, le Général François NDJADDER BEDAYA, mort en défendant la nation dont il était l'un des plus fidèles de l'Ancien Président PATASSE. Le Général FRANÇOIS NDJADDER BEDAYA vouait depuis un certain temps une solide méfiance à DEMAFOUTH et au général BOZIZE, qu'il soupçonnait (déjà) de comploter contre l'Ancien

contre l'Ancien Président Patassé. Lors de l'arrestation de l'Ancien ministre DEMAFOUTH en 2001, les militaires centrafricains ont été consignés préventivement dans les casernes, sur ordre de l'ancien Chef d'Etat Major des Armées, le Général de Division François BOZIZE. Après les décès, lors des événements du 28 Mai 2001, du Directeur Général de la Gendarmerie, le Général François NDJADDER BEDAYA, et du chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, le colonel Abel ABROU, M. BOZIZE apparaît comme le seul et incontournable patron des Forces Armées Centrafricaines (FACA).

Dans ce contexte pesant de méfiance et de soupçon, le président PATASSE, dont la protection rapprochée est assurée par des soldats libyens et la garde présidentielle, ne quitte que rarement sa résidence. Au point qu'à l'occasion du 32ème anniversaire de la révolution libyenne, le 30 août 2001, il a préféré se faire représenter par son Premier ministre Martin ZIGUELE auprès de son allié libyen.

Dans le souci de stabiliser le pays et de permettre à la République Centrafricaine d'avoir un réel décollage, un Dialogue National Inclusif a été initié par les autorités centrafricaines à l'époque avec l'implication du Gouvernement dont vous aviez la responsabilité, Monsieur le Président de la République, en tant qu'ancien Premier Ministre. Plusieurs recommandations ont été faites et qui souffrent de la mise en applicabilité.

Souvenez-vous de l'audience que vous m'avez accordée le 10 Mars 2016, dans votre suite à l'hôtel Pullman Montparnasse à Paris. Vous nous avez promis que lumière sera faite sur l'assassinat de notre père, oncle et frère le Général de Division François NDJADDER BEDAYA. Nous sommes sidéré que vous avez nommé par **DÉCRET N020.009 M. NGAYA MBADJE Calixte Anatole, Matricule 1992.2.1123, Commandant de la garnison de Bangui, puis au grade de Lieutenant-Colonel**. Avec cette nomination, comment ne pas se souvenir de tout ce qui se pèse sur lui ? Excellence, vous savez que les mêmes causes produisent les mêmes effets...

Pour toutes ces raisons susmentionnées, Excellence Monsieur le Président de la République, nous ne vous demandons qu'une seule chose au nom de la famille NDJADDER BEDAYA, la Réouverture de la Commission Nationale Mixte d'Enquête Judiciaire, chargée de faire la lumière sur la tentative de coup d'Etat, créer le 8 Juin 2001, exclusivement sur les circonstances de l'assassinat du Général de Brigade François NDJADDER BEDAYA, nous demandons aussi par la suite l'ouverture d'une Commission d'Enquête Indépendante Internationale à l'occasion de la date marquant la disparition de notre père, oncle et frère, le 28 Mai 2001, au Nom de la famille NDJADDER BEDAYA.

Nous sommes dans un Etat de droit, alors la famille se demande, pourquoi les auteurs et co-auteurs de l'assassinat du Général François NDJADDER BEDAYA n'ont-ils pas été traduisent en justice pour leur crime ? Pendant que nous pleurons notre père, oncle, frère et cousin, l'ancien Président François BOZIZE se permet de vaquer à ses occupations en toute quiétude, en dépit des actes perpétrés à l'égard du peuple Centrafricain.

En date du 28 Avril 2020 sur les ondes de la Radio France Internationale, interviewée par la journaliste Charlotte COSSET, je cite : « *Est-ce que vous demandez pardon notamment aux proches de Charles MASSI et de François NDJADDER qui sont tous les deux décédés dans des circonstances encore aujourd'hui non élucidées ?* » (Cf. Interview du 28/04/2020).

Monsieur Francois Bozize : *Oh mais (quand) le général Ndjadder est mort, j'étais à Bangui. C'était au cours d'une opération militaire, il a été blessé, je lui ai rendu visite à l'hôpital et les médecins n'ont pas pu redresser la situation. Quant à Charles Massi, il a quitté Bangui, il m'a écrit, il disait qu'il allait rendre visite à sa famille qui se trouvait en France et quelques semaines après il revendique des actions au Nord du pays. Au cours de ces actions il y a eu des officiers qui sont tombés, des soldats qui sont tombés et ensuite bon c'est la grande confusion jusqu'à aujourd'hui.*

Excellence Monsieur le Président de la République, fort de tous ces motifs, la famille de NDJADDER BEDAYA demande que l'ouverture de cette Commission d'Enquête Indépendante et Internationale fasse partie de l'une des recommandations auxquelles nous vous sollicitons à l'issu de toute tenue d'un dialogue inter-centrafricain. Les conclusions de cette Commission d'Enquête nous permettrons de traduire les auteurs et co-auteurs à la Justice.

De même, nous lançons un appel aux institutions nationales et internationales de Défense des Droits de l'Homme installées en République Centrafricaine notamment la COUR PENALE SPECIALE de Centrafrique d'aider la famille NDJADDER BEDAYA. dans cette démarche, car le monde entier vous observe avant d'agir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, l'expression de ma haute considération et de ma profonde gratitude.

Fait à Paris, le 1er Mai 2020

Général François NDJADDER BEDAYA

Pour la Famille
François-Nelson NDJADDER BEDAYA, Président du partit Politique les Forces Républicain pour la Démocratie en Centrafrique (FRD).

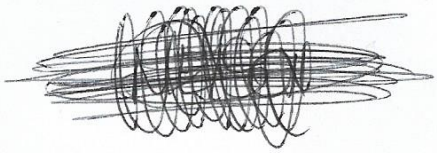

Ampliations :
Présidence de la République.
Présidence de la république Française
Présidence de l'Assemblée Nationale.
Primature
Matignon
Ministère de la Défense Nationale.
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.
Ministère des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Internationale.
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères Françaises
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)
Fédération Internationale des Droits de l'Homme en Centrafrique (FIDH).
Cour Pénale Internationale (C.P.I), l'Haye (Pays Bas).
Amnesty International (Bureau Paris).
Ambassade de France en Centrafrique.
Ambassade du Tchad en Centrafrique.
Ambassade du Congo en Centrafrique.
Presse